

ETAT DU VALAIS
Déléguée à l'économie et à
l'innovation
Mme Sophia Dini
Place de la Planta 1
1950 Sion
Sophia.dini@admin.vs.ch

Sion, le 26 septembre 2025

Chère Madame Dini,

Le Centre Valais romand salue le travail du département et a l'honneur de vous communiquer sa réponse à la seconde consultation concernant l'aéroport de Sion. Une commission d'élus s'est formée pour préparer les remarques qui suivent.

Nous rappelons que notre formation politique s'est engagée dès le départ en faveur d'une solution claire et durable pour l'avenir de cette infrastructure, convaincue de l'importance stratégique de l'aéroport et de son potentiel économique. Notre élue, Mme Claire-Lise Bonvin, a d'ailleurs cosigné deux interventions parlementaires qui ont permis de relancer les débats, après la suspension du débat après la première consultation.

1. Importance stratégique de l'aéroport

Pour notre parti, l'aéroport de Sion joue un rôle essentiel dans :

- la sécurité publique, en tant que base des secours hélicoptérés et de missions sanitaires,
- le tourisme, en offrant un accès direct au cœur des Alpes valaisannes,
- l'innovation et la formation, notamment avec la présence de H55 et du centre de polymécaniciens,
- le maintien d'une capacité militaire de dégagement, indispensable mais limitée.

Un membre souligne que le refus d'une solution civile claire ouvrirait la porte à une reconversion militaire par le DDPS, ce qui n'est plus envisageable à Sion au vu de la configuration urbaine et des nuisances générées par des vols de jets militaires.

2. Gouvernance et organisation

Nous soutenons le principe de créer une société anonyme d'économie mixte pour professionnaliser la gestion de l'aéroport.

Le texte doit-il indiquer clairement de quel département cantonal relèvera la société ? L'économie est logique, mais la mobilité ou la sécurité pourrait aussi être concernée.

3. Financement et répartition des charges

Le Centre Valais romand prend acte de la clé de répartition proposée. Nous notons qu'à l'avenir, celle-ci pénalisera moins la Ville de Sion, elle qui supporte aujourd'hui de manière disproportionnée les coûts et les nuisances alors que les retombées économiques bénéficient à l'ensemble du canton.

Nous considérons que le principe d'une contribution cantonale et communale élargie, dans la mesure où l'aéroport est un outil stratégique à portée cantonale est une bonne solution. Notons que le modèle du financement routier, prenant en compte les nuitées, pénalise des communes touristiques, plus ou moins riveraines, avec une clientèle de classe moyenne comme Hérémence, Nendaz, Riddes, Veysonnaz ou Leytron par exemple. Notre parti est conscient que tous les modèles ont leurs avantages et leurs inconvénients.

4. Tarification et recettes propres

Nous attirons encore une fois l'attention sur la question des tarifs appliqués aux jets privés et d'affaires. Actuellement, ils sont nettement inférieurs à ceux pratiqués à l'aéroport de l'Engadine. Il existe donc un potentiel de recettes supplémentaires par une révision des taxes d'aéroport, qui permettrait de réduire le déficit et de renforcer l'équité entre utilisateurs.

5. Nuisances et durabilité

Nous saluons les dispositions en faveur de la durabilité et de la neutralité carbone. La problématique des nuisances directes pour les riverains (bruit, qualité de l'air, horaires des vols) doit bien faire partie des priorités dans cette loi.

Commentaire article par article – Avant-projet de loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion (Centre Valais romand)

Article	Contenu de l'avant-projet	Position du Centre VR
Art. 1 Buts	Création de la société, définition de ses missions, financement.	Soutien. Ajouter explicitement que l'aéroport est une infrastructure critique cantonale (tourisme, innovation, secours hélicoptés).
Art. 2 Forme juridique et siège	SA d'économie mixte, majorité publique, siège à Sion.	Soutien à une majorité publique avec une ouverture au privé. La majorité publique est ici garantie à long terme.
Art. 3 Missions et tâches	Tous les objectifs.	Article bien construit.
Art. 4-6 Organisation et gouvernance	AG, conseil d'administration, direction, organe de révision.	Nous saluons le fait que les exécutifs ne soient pas directement au CA de la SA.

Article	Contenu de l'avant-projet	Position du Centre VR
Art. 7-11 Propriété et financement	Subvention cantonale (70%), Sion (20%), communes (10%).	Accepté, car plus équitable pour Sion. Contribution élargie justifiée car l'aéroport profite à tout le canton. Souhait d'avoir de la transparence pour le Grand Conseil sur le mandat de prestation.
Art. 12-16 Dispositions transitoires	Transfert des biens civils, droit de superficie avec le DPS. Concession reste à Sion jusqu'au transfert (min. 2 ans).	Bon article. Demander un rapport régulier au Grand Conseil sur l'avancée du transfert et les négociations avec le DDPS.

6. Conclusion

Le Centre Valais romand salue cette proposition et soutient la création d'une société anonyme majoritairement publique en insistant sur la nécessité de revaloriser les tarifs appliqués aux jets.

Nous réaffirmons notre volonté d'avancer dans ce dossier et de doter le canton d'un aéroport moderne, durable et géré de manière professionnelle, au service de l'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Lysiane Tissières
Présidente



Vincent Baud
Secrétaire général